

LE PRÉSIDENT



L'an deux mille dix huit, le 25 janvier, à 18 heures, le Conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville d'ORLEANS, Salle du Conseil Municipal,

Sous la Présidence de M. Matthieu SCHLESINGER jusqu'à 19 h 10 puis sous la présidence de M. Olivier CARRE,

Date de la convocation du Conseil métropolitain : 19/01/2018

ÉTAIENT PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Mme Marie-Odile CROSNIER, M. Jean-Michel BERNIER

BOU : Mme Michèle BLANLUET

CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : M. Christian BOUTIGNY

CHECY : M. Jean-Vincent VALLIES (à partir de 18 h 20), Mme Virginie BAULINET (à partir de 18 h 40)

COMBLEUX : Mme Marie-Claire MASSON

FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Marie-Agnès LINGUET, Mme Sophie LOISEAU, M. Philippe DESORMEAU (à partir de 19 h 10), Mme Fabienne LEPROUX-VAUZELLE

INGRE : M. Christian DUMAS, M. Philippe GOUGEON

MARDIE : M. Christian THOMAS, Mme Clémentine CAILLETEAU-CRUCY

MARIGNY-LES-USAGES : M. Eric ARCHENAUULT

OLIVET : M. Matthieu SCHLESINGER, M. Philippe BELOUET, Mme Cécile ADELLE, Mme Guylaine MARAVAL, M. Jean-Michel PELLE

ORLÉANS : M. Olivier CARRE (pouvoir à M. SCHLESINGER jusqu'à 19 h 10 puis présent), Mme Béatrice ODUNLAMI, M. Charles-Eric LEMAIGNEN, Mme Muriel SAUVEGRAIN, M. François LAGARDE, M. Michel MARTIN (jusqu'à 19 h 10 puis pouvoir à Mme Florence CARRE), Mme Martine GRIVOT, M. Soufiane SANKHON (jusqu'à 19 h 30 puis pouvoir à M. Philippe PEZET), Mme Florence CARRE, Mme Chantal DESCHAMPS, Mme Stéphanie ANTON (pouvoir à Mme CHERADAME jusqu'à 18 h 15 puis présente), M. Philippe LELOUP, Mme Muriel CHERADAME, M. François FOUSSIER, M. Philippe PEZET (pouvoir à M. SANKHON jusqu'à 19 h 00 puis présent), Mme Béatrice BARRUEL (pouvoir à Mme de QUATREBARBES jusqu'à 18 h 45 puis présente), Mme Niamé DIABIRA (pouvoir à M. FOUSSIER jusqu'à 18 h 30 puis présente), Mme Aude DE QUATREBARBES, M. Philippe BARBIER, M. Jean-Luc POISSON,

M. Michel BRARD, M. Philippe LECOQ, Mme Arlette FOURCADE

ORMES : M. Alain TOUCHARD, Mme Jeanne GENET (à partir de 18 h 45)

SAINT-CYR-EN-VAL : M. Christian BRAUX, Mme Evelyne SOREAU

SAINT-DENIS-EN-VAL : Mme Marie-Philippe LUBET, M. Jérôme RICHARD

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : M. Patrick PINAULT, Mme Nelly DASSIS

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : M. David THIBERGE, M. Bruno MALINVERNO, Mme Colette MARTIN-CHABBERT, Mme Brigitte JALLET, M. Michel DELPORTE

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Mme Véronique DESNOUES, M. Marceau VILLARET

SAINT-JEAN-LE-BLANC : M. Christian BOIS, Mme Murielle CHEVRIER, Mme Françoise GRIVOTET

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : M. Thierry COUSIN, Mme Chantal MORIO

SARAN : M. Christian FROMENTIN, Mme Sylvie DUBOIS, M. Laurent LHOMME

SEMOY : M. Laurent BAUDE, Mme Pascale LIPIRA

ORLÉANS MÉTROPOLE

ESPACE SAINT MARC - 5, PLACE DU 6 JUIN 1944 - CS 95801 - 45058 ORLÉANS CEDEX 1 - TÉL. 02 38 78 75 75

ÉTAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :

CHANTEAU : M. Jannick VIE donne pouvoir à M. Christian THOMAS, Mme Nadine DUPRE donne pouvoir à Mme Sophie LOISEAU
CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : M. Nicolas BONNEAU donne pouvoir à M. David THIBERGE, Mme Valérie BARTHE-CHENEAU donne pouvoir à Mme Brigitte JALLET
CHECY : M. Rémy RABILLARD donne pouvoir à M. Jean-Vincent VALLIES à partir de 18 h 20
INGRE : Mme Catherine MAIGNAN donne pouvoir à M. Christian DUMAS
MARIGNY-LES-USAGES : Mme Claude GRIVE donne pouvoir à M. Eric ARCHENAUULT
OLIVET : M. Horace SONCY donne pouvoir à M. Laurent BAUDE
ORLEANS : M. Serge GROUARD donne pouvoir à M. Charles-Eric LEMAIGNEN, M. Florent MONTILLOT donne pouvoir à Mme Muriel SAUVEGRAIN, Mme Martine ARSAC donne pouvoir à Mme Chantal DESCHAMPS, M. Thomas RENAULT donne pouvoir à M. Philippe BARBIER, Mme Martine HOSRI donne pouvoir à Mme Martine GRIVOT, M. Yann BAILLON donne pouvoir à Mme Béatrice ODUNLAMI, M. Michel RICOUD donne pouvoir à M. Christian FROMENTIN
SAINT-DENIS-EN-VAL : M. Jacques MARTINET donne pouvoir à M. Jérôme RICHARD
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Christophe CHAILLOU donne pouvoir à M. Marceau VILLARET, Mme Annie CHARTON donne pouvoir à Mme Véronique DESNOUES
SARAN : Mme Maryvonne HAUTIN donne pouvoir à Mme Sylvie DUBOIS

ÉTAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :

FLEURY-LES-AUBRAIS : M. Anthony DOMINGUES, Mme Carole CANETTE
ORLEANS : Mme Alexandrine LECLERC, Mme Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA, Mme Hayette ET TOUMI, M. Jean-Philippe GRAND
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Pascal LAVAL

Mme Béatrice ODUNLAMI remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée	95
Nombre de délégués en exercice.....	95
Quorum.....	48

VIE INSTITUTIONNELLE

VI 01 - Vie institutionnelle - Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 16 novembre 2017.

Le conseil métropolitain a approuvé le procès-verbal de la séance du conseil métropolitain du 16 novembre 2017

VI 02 - Vie institutionnelle - Compte-rendu des délibérations prises par le bureau du 21 décembre 2017 sur délégation du conseil.

Le conseil métropolitain a pris acte des délibérations adoptées par le bureau du 21 décembre 2017 en vertu de la délibération n° 6373 du conseil métropolitain du 22 juin 2017 prise en application des dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

VI 03 - Vie institutionnelle - Compte rendu des décisions prises et des marchés passés par le président sur délégation du conseil.

Le conseil métropolitain a pris acte des décisions prises ainsi que des marchés passés en vertu de la délégation qui a été accordée au Président par le conseil en application des dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales

VI 04 - Vie institutionnelle - Exercice de la compétence GEMAPI - Syndicats de rivières (SIBCCA - SIBL - SIABR) - Désignation des représentants de la métropole.

Le conseil métropolitain :

- a procédé à l'élection des délégués d'Orléans Métropole appelés à siéger, pour la durée restante du mandat au sein des :

- a. Syndicat intercommunal de la Bionne, du Cens, de la Crenolle et de leurs affluents (SIBCCA)

Ont été élus :

Boigny-sur-Bionne : Thierry POINTET (titulaire), Marie-Odile CROSNIER (suppléant)
Chanteau : Jean-Philippe RISSET (titulaire), Cédric THEVENET (suppléant)
Chécy : Hubert TINSEAU (titulaire), André DUVAUX (suppléant)
Combleux : Claudine BOISSEAU (titulaire), Frédéric MORLAT (suppléant)
Mardié : Colette ZARA-BLAVOT (titulaire), Luc BONNOT (suppléant)
Marigny-les-Usages : Gilles LENDOM (titulaire), Alain NADOT (suppléant)
Saint-Jean-de-Braye : Franck FRADIN (titulaire), Bruno MALINVERNO (suppléant)

- b. Syndicat Intercommunal du Bassin du Loiret (SIBL)

Ont été élus :

Olivet : Sandrine LEROUGE et Laëtitia GOURBE (titulaires), Fabienne d'ILLIERS (suppléante)
Orléans : Stéphanie ANTON et Jean-Michel VINÇOT (titulaires), Martine HOSRI (suppléante)
Saint-Cyr-en-Val : Philippe RAVIER et Cédric BERRUÉ (titulaires), Gérard MICHAUD (suppléant)
Saint-Denis-en-Val: Bruno BOISSAY et Jérôme BROU (titulaires), Guillaume VAUXION (suppléant)
Saint-Jean-Le-Blanc: Olivier SILBERBERG et François GIRAUDET (titulaires), Nicolas FOUQUET-LAPAR (suppléant)
Saint-Hilaire-Saint-Mesmin : Pascal DELAUGERE et Philippe DERRIEN (titulaires), Jean-Jacques GAMBERT (suppléant)
Saint-Pryvé-Saint-Mesmin : François NICOURT et Philippe LUMET (titulaires), Serge MATHIEU (suppléant)

- c. Syndicat intercommunal d'aménagement du bassin de la Retrève et de son affluent le ruisseau du Renard (SIABR)

Ont été élus :

Saran : José SANTIAGO et Jean-Paul VANNEAU

VI 05 - Vie institutionnelle - Syndicat mixte pour la gestion de la fourrière animale - Parc Floral de La Source Orléans Loiret - Ecole supérieure d'art et de design (E.S.A.D) d'Orléans - Désignation des représentants de la métropole.

Le conseil métropolitain :

- a procédé à l'élection des deux délégués titulaires et deux délégués suppléants appelés à siéger, pour la durée restante du mandat, au sein du syndicat mixte pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret :

Ont été élus :

Muriel SAUVEGRAIN et Evelyne SOREAU (titulaires)
Patrick PINAULT et Michèle BLANLUET (suppléants)

- a décidé, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des représentants de la métropole au sein du comité de réflexion et de suivi du Parc Floral de La Source Orléans Loiret et du conseil d'administration de l'école d'art et de design d'Orléans ;

- a désigné pour représenter la métropole au sein du comité de réflexion et de suivi du Parc Floral de La Source Orléans Loiret:

- membres titulaires (3) :
 - Aude de QUATREBARBES
 - Jacques MARTINET
 - Martine GRIVOT
- membres suppléants (3) :
 - Niamé DIABIRA
 - Christian BOIS
 - Laurent BAUDE

- a désigné pour représenter la métropole au conseil d'administration de l'Ecole Supérieure d'Art et de Design d'Orléans:

- Béatrice BARRUEL
- Muriel SAUVEGRAIN
- Philippe LELOUP
- Marceau VILLARET
- Bruno MALINVERNO
- Cécile ADELLE
- Nicolas BONNEAU

DEVELOPPEMENT DURABLE

DD 01 - Energie, transition énergétique, transition écologique – Définition de la trajectoire énergie/climat d'Orléans Métropole à horizon 2030/2050 - Signature de la convention des maires pour le climat et l'énergie - Approbation.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé le principe de positionner Orléans Métropole sur une trajectoire à 2050 de territoire à énergie neutre voire positive et 100 % renouvelable ;

- a approuvé l'engagement d'Orléans Métropole en faveur de l'énergie durable et du climat, afin de réduire les émissions de CO2 sur son territoire d'au moins 40 % d'ici 2030 et de renforcer sa résilience, en s'adaptant aux incidences du changement climatique, par la signature de la « Convention des maires pour le climat et l'énergie » ;

- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

DD 02 - Développement durable – Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) - Convention de gestion du système d'endiguement sur la Loire à passer avec l'Etat - Approbation.

Le conseil métropolitain a approuvé la convention à passer avec l'Etat, ayant pour objet de fixer les modalités de gestion des digues des vals d'Orléans, Bou, la Bouverie et Ardoux présentes sur le territoire d'Orléans Métropole pour le compte des autres parties signataires, conformément aux dispositions de l'article 59-IV de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 modifié et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

DD 03 - Eau potable - Commune de Semoy – Facturation, perception et reversement de la redevance d'eau et gestion de la relation client - Approbation d'une convention à passer avec la société Veolia Eau.

Le conseil métropolitain a approuvé la convention à passer avec la société Veolia Eau ayant pour objet la facturation, la perception et le reversement de la redevance d'eau et la gestion de la relation client pour le compte d'Orléans Métropole sur le territoire de la commune de Semoy et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

DD 04 - Eau potable - Circonstances particulières - Remise gracieuse de dettes - Approbation.

Le conseil métropolitain a accordé, à titre exceptionnel, quatre remises gracieuses partielles de dettes relatives à la part eau potable d'un montant total de 7 132,05 € HT, soit 7 524,31 € TTC, au bénéfice de quatre usagers.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

AT 01 - Transports et déplacements – Déploiement du réseau de bornes de recharges pour véhicules électriques ou hybrides - Conditions d'utilisation - Approbation.

Le conseil métropolitain a approuvé la stratégie de déploiement des infrastructures de recharge de véhicules électriques sur son territoire et a approuvé les conditions d'utilisation des bornes de recharge.

AT 02 - Transports et déplacements - Bornes de recharges pour véhicules électriques ou hybrides - Convention de mandat pour la perception des recettes et pour la signature des contrats d'itinérances à passer avec la société Bouygues Energie et Services - Approbation.

Le conseil métropolitain a approuvé la convention de mandat pour la perception des recettes et pour la signature des contrats d'itinérances au titre de l'exploitation des infrastructures de charge à passer avec la société Bouygues Energie et Services et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

AT 03 - Transports et déplacements — Commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin (RD 951 et rue des Trois Cheminées) - Création d'un carrefour à feux – Approbation d'une convention d'offre de concours à passer avec la SA Vallogis et la SARL Safim.

Le conseil métropolitain a approuvé la convention d'offre de concours à passer avec les aménageurs SA VALLOGIS et SARL SAFIM, relative au financement de la création d'un carrefour à feux à l'intersection de la rue des Trois Cheminées et de la RD 951, sur la commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin et a autorisé Monsieur le Président ou à son représentant à signer ladite convention.

AT 04 - Planification urbaine - Révision du plan local d'urbanisme communal (PLU) - Commune d'Orléans - Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables.

Le conseil métropolitain a débattu des orientations générales du PADD de la commune d'Orléans, au vu du rapport joint à la délibération.

AT 05 - Planification urbaine – Plan local d'urbanisme communal (PLU) – Commune de La Chapelle-Saint-Mesmin – Révision du plan local d'urbanisme – Bilan de la concertation préalable et arrêt du projet de PLU.

Le conseil métropolitain :

- a annulé et a remplacé la délibération n° 6667 en date du 21 décembre 2017,
- a tiré le bilan de la concertation dont la synthèse est annexée à la délibération,
- a arrêté le projet du plan local d'urbanisme tel qu'il est joint à la délibération,
- a décidé de soumettre le projet pour avis aux personnes publiques associées et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toutes les formalités rendues nécessaires pour la réalisation de ces procédures.

AT 06 - Planification urbaine – Stratégie foncière – Commune de Fleury-les-Aubrais – Délégation du droit de préemption urbain et du droit de priorité sur le territoire de la commune de Fleury-les-Aubrais par la délibération du 24 mai 2017 – Modification du plan et d'un secteur géographique suite à une erreur matérielle - Approbation.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé le plan corrigeant l'erreur matérielle sur le plan annexé à la délibération du 24 mai 2017 et a approuvé la nouvelle délimitation du secteur sur lequel la métropole conserve l'exercice du droit de préemption urbain simple tel qu'il a été défini par la commune de Fleury-les-Aubrais, permettant l'exercice du droit de préemption urbain et/ou du droit de priorité à l'occasion de la mutation des biens situés dans ce périmètre, secteur reporté sur le plan annexé à la délibération.

AT 07 - Aménagement durable du territoire - Diagnostic historique et culturel UNESCO-SCOT - Convention à passer avec "Ville inventive" - Approbation

Le conseil métropolitain a approuvé la convention à passer avec « Ville inventive », ayant pour objet la réalisation d'un diagnostic territorial historique et culturel, effectué dans le cadre de la révision du SCoT et permettant d'approfondir la connaissance du bien UNESCO et de ses enjeux de conservation et de valorisation de la Valeur Exceptionnelle Universelle (VUE) UNESCO, pour un montant 3 570 € TTC et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

AT 08 - Politique de la ville – Présentation du bilan de la programmation 2016 et de la programmation 2017 du contrat de ville.

Le conseil métropolitain a pris acte de la présentation du bilan de la programmation 2016 et du contenu de la programmation 2017 du contrat de ville.

RESSOURCES

RESS 01 - Finances - O.P.H. Les résidences de l'Orléanais - Accélération du programme d'investissement Haut de Bilan située Résidence Les Anquignis à Orléans - Garantie d'un emprunt de 100 000 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil métropolitain a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 50 000 €, représentant 50 % d'un prêt de 100 000 €, que l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations et a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie.

RESS 02 - Finances - SA HLM VALLOGIS - Réhabilitation de 24 logements situés 8, 10 et 12 venelle Gambetta à Orléans - Garantie d'un emprunt de 441 020 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil métropolitain a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 220 510 €, représentant 50 % d'un prêt de 441 020 €, que la SA HLM VALLOGIS souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations et a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie.

RESS 03 - Finances - SA SCALIS - Réhabilitation de 180 logements situés rue du Pont Bordeau et boulevard Kennedy à Saint Jean de Braye - Garantie d'un emprunt de 3 000 000 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil métropolitain a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 1 500 000 €, représentant 50 % d'un prêt de 3 000 000 €, que la SA SCALIS souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations et a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie.

RESS 04 - Systèmes d'information - Construction d'un réseau informatique métropolitain - Raccordement de la mairie de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin par fibre optique - Financement des travaux - Approbation d'une convention d'offre de concours à passer avec la commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin.

Le conseil métropolitain a approuvé la convention d'offre de concours à passer avec la commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, ayant pour objet le financement des travaux de raccordement de la mairie au réseau métropolitain par fibre optique, pour un montant de 7 329,43 € H.T. et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

RESS 05 - Moyens généraux - Achats - Convention de groupement de commandes pluriannuelle portant sur plusieurs familles d'achats à passer avec les 22 communes d'Orléans Métropole, le centre communal d'action sociale d'Orléans et le GIP Loire&Orléans Eco.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé la convention fixant les modalités du groupement de commandes à passer avec le C.C.A.S. d'Orléans et les communes de Boigny-sur-Bionne, Bou, Chanteau, Chécy, Combleux, Fleury-les-Aubrais, Ingré, la Chapelle-Saint-Mesmin, Mardié, Marigny-les-Usages, Olivet, Orléans, Ormes, Saint-Cyr-en-Val, Saint-Denis-en-Val, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Saint-Jean-de-Braye, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, Saran et Semoy et le GIP Loire&Orléans Eco qui prendra fin le 31 décembre 2020,

- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tous documents afférents,

- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les marchés issus de la convention de groupement de commandes.

RESS 06 - Ressources humaines - Mise à disposition d'un agent titulaire de la Métropole auprès de l'association La Maison de l'Emploi du Bassin d'Orléans – Approbation d'une convention.

Le conseil métropolitain a approuvé la convention, ayant pour objet de mettre à la disposition de la Maison de l'Emploi du Bassin d'Orléans Mme Peggy ETAVE à hauteur de 50 % de son temps de travail en qualité de Directeur, pour la période allant du 4 décembre 2017 au 31 octobre 2018 et a autorisé Monsieur le Président à signer la convention.

RESS 07 - Ressources humaines - Remboursement des frais de déplacements professionnels des personnels territoriaux.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé le principe du remboursement des frais de déplacement temporaires selon les modalités énoncées dans la délibération ;
- a abrogé la délibération du conseil de communauté du 19 juin 2012 relative aux frais de déplacement, et l'alinéa 6 du délibératif de la délibération n° 6372 du conseil métropolitain du 22 juin 2017 relatif à la délégation donnée par le conseil métropolitain au président s'agissant du règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels.

RESS 08 - Ressources humaines - Paiement des astreintes Actualisation du règlement - Approbation.

Le conseil métropolitain :

- a instauré le régime des astreintes en faveur des personnels transférés à la métropole, suite aux transferts de compétences, pour les directions mentionnées dans la délibération,
- a approuvé les modalités d'indemnisation pour l'ensemble des personnels de la métropole,
- a instauré un régime spécifique d'astreintes en faveur des personnels de droit privé transférés à la métropole, avec un mode d'indemnisation spécifique,
- a approuvé le principe d'une réflexion en vue d'une réactualisation du règlement des astreintes de la métropole, dans les conditions qui seront soumises à l'avis du Comité technique dans le courant du 1^{er} trimestre 2018.

TERRITOIRES ET PROXIMITÉ

TP 01 - Gestion des déchets - Plateformes "Végé'tri" - Règlement de service - Approbation.

Le conseil métropolitain a approuvé le règlement de service des Végé'tri.

TP 02 - Gestion des déchets - Collectes en porte-à-porte des cartons issus des activités professionnelles sur le périmètre de l'intraboulevard orléanais - Approbation du règlement de service.

Le conseil métropolitain a approuvé le règlement de service de collecte pour les cartons des activités professionnelles.

TP 03 - Infrastructures - Mise à disposition de fourreaux du domaine public auprès de la société Médi@lys - Approbation d'une convention.

Le conseil métropolitain a approuvé la convention de mise à disposition de fourreaux appartenant au domaine public d'Orléans Métropole, à passer avec la société Médi@lys pour le passage de câbles en fibres optiques lui permettant de développer une infrastructure de télécommunications électroniques à haut débit sur le territoire du département du Loiret et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention au nom de la Métropole.

ATTRACTIVITE ET ECONOMIE

AE 01 - Emploi - Approbation de conventions de soutien à passer avec les associations d'insertion et d'accompagnement au retour à l'emploi - Attribution de subventions.

Le conseil de métropolitain :

- a approuvé l'attribution des subventions de fonctionnement au titre de 2018 ;
- a approuvé les conventions de soutien correspondantes à passer avec les associations Mission Locale de l'Orléanais, Maison de l'Emploi, Ecole de la deuxième chance et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les dites conventions.

AE 02 - Enseignement supérieur, recherche, transferts de technologie et vie étudiante - Vallée numérique du végétal - Approbation d'une convention à passer avec l'Association AgreeTech Valley - Attribution d'une subvention.

Le conseil métropolitain a approuvé la convention à passer avec l'association AgreeTech Valley ayant pour objet d'apporter une aide d'un montant total de 19 000 € au titre du programme d'actions pour 2018 et a autorisé Monsieur le Président pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires à cette opération.

AE 03 - Développement commercial – Aide en faveur des commerces de proximité – Commune de Semoy - Approbation d'une convention de soutien à passer avec la SARL DEMARIGNY – Attribution d'une subvention.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé la convention de soutien à l'investissement à passer avec la société : Monsieur Patrice ZILIO, gérant de la SARL DEMARIGNY – Boulangerie Pâtisserie « SANDRINE et PATRICE » – 32 Place François Mitterrand – 45400 SEMOY ;
- a attribué une subvention de 5 000 € à cette société et a autorisé Monsieur le Président à signer la convention correspondante et tous les documents qui s'avèreraient nécessaires à cette opération.

AE 04 - Economie numérique - Mise à disposition de données numériques géoréférencées relatives aux ouvrages de distribution de gaz - Approbation d'une convention de partenariat à passer avec GRDF.

Le conseil métropolitain a approuvé la convention de partenariat à passer avec GRDF pour la mise à disposition de données numériques géo référencées relatives à la représentation à moyenne échelle des ouvrages de distribution de gaz et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

30 JAN. 2018

Le Président d'Orléans Métropole

Olivier CARRE



AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ORLÉANS METROPOLE

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que les délibérations adoptées par le conseil métropolitain lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l'accueil d'Orléans Métropole Espace Saint Marc – 5 place du 6 juin 1944 à Orléans et au service Vie Institutionnelle – Hôtel de Ville – Place de l'Etape à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.

La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.